



Mentor-e de l'année

Formulaire de mise en candidature 2023

Ce prix reconnaît les bienfaits d'une mentore ou d'un mentor tant en début d'exercice que tout au long de la vie professionnelle auprès d'une ou d'un médecin de famille

NOM DE LA PERSONNE CANDIDATE PROPOSÉE :	NUMÉRO DE MEMBRE DU CMFC (si membre) :
---	--

Cette personne a-t-elle été informée de sa mise en candidature? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

ADRESSE :

VILLE :	PROV. :	CODE POSTAL :
---------	---------	---------------

TÉL. (le jour) :	COURRIEL :
------------------	------------

NOMBRE D'ANNÉES EN EXERCICE DE LA PERSONNE CANDIDATE : (Pour être admissible, la candidate ou le candidat doit avoir exercé pendant au minimum 5 années)
--

CANDIDATURE PROPOSÉE PAR :	NUMÉRO DE MEMBRE DU CMFC :
----------------------------	----------------------------

ADRESSE :

VILLE :	PROV. :	CODE POSTAL :
---------	---------	---------------

TÉL. (le jour) :	COURRIEL :
------------------	------------

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

La personne qui propose (mentorée formelle ou informelle, membre du CQMF) doit soumettre le nom d'une mentore ou d'un mentor auprès d'une ou d'un médecin de famille. S.V.P. joindre une lettre d'accompagnement et un CV abrégé de la personne candidate (maximum deux 2 pages).

CRITÈRES DE SÉLECTION

On entend par mentorat : moyen de développement et d'apprentissage, basé sur une relation interpersonnelle (la relation mentorale) volontaire, gratuite et confidentielle, dans laquelle une personne d'expérience (mentore) investit sa sagesse et son expertise pour favoriser le développement d'une autre personne (mentorée) qui a des compétences et des habiletés à acquérir et des objectifs personnels et professionnels à atteindre.

- Reconnu-e par ses pairs pour sa sagesse et son humanisme
- Personne inspirant la confiance (modèle)
- Habiletés communicationnelles
- Capacité d'écoute, de bon conseil
- Impliqué-e dans sa communauté

Faire parvenir formulaire et documents afférents par courriel

à: info@cqmf.qc.ca

Date limite : 27 février 2023